

C.I.J.

Communiqué No. 28
Non-officiel.

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse :

La Cour internationale de Justice a décidé de remettre au jeudi 22 avril 1948 la date d'ouverture des débats oraux en l'affaire relative aux conditions de l'admission d'un Etat comme Membre des Nations Unies (article 4 de la Charte des Nations Unies), à elle soumise pour avis consultatif par une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies du 17 novembre 1947.

La Haye, le 19 mars 1948.
